

Violences scolaires : « Il faut s'y mettre tous », appelle la préfecture



Les violences en milieu scolaire se sont multipliées ces derniers jours. Provoquant l'inquiétude des enseignants. La préfecture a organisé une grande rencontre, pour que chacun des acteurs de la sécurité ou de la prévention de la délinquance saisisse son rôle et agisse en fonction.

Page 2



Page 4

Aérien

Grève Air Austral: La liste des vols perturbés et des vols maintenus pour les 2 prochains jours



Page 6

Nouveauté ! En page 10

Retrouvez, tous les jours, la revue de presse de l'océan Indien



Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Société

Violences scolaires : « Il faut s'y mettre tous », appelle la préfecture



Mariame Said, VP CD en charge de l'Education et Mohamed Bacar, maire de Tsingoni, et VP association des maires

Les violences en milieu scolaire se sont multipliées ces derniers jours. Provoquant l'inquiétude des enseignants. La préfecture a organisé une grande rencontre, pour que chacun des acteurs de la sécurité ou de la prévention de la délinquance saisisse son rôle et agisse en fonction.

Coups de chombo au collège de Tsingoni, bagarres dans l'enceinte d'une classe entre élèves sur fonds de règlements de compte au collège de Chiconi, agression à l'école de Cavani Sud... les établissements scolaires sont de nouveau le fait de violences, internes et à proximité.

Ce qui a amené la préfecture à organiser en urgence une grande réunion sur la sécurité et la prévention de la délinquance, ce jeudi au

vice-rectorat, en invitant le procureur, la vice-recteur, les forces de police et de gendarmerie, les maires, les renseignements généraux et le département.

Face à ce constat de violence, et l'hospitalisation de deux élèves, les enseignants de Chiconi ont exercé leur droit de retrait depuis le début de la semaine et ont déposé un préavis de grève pour lundi et mercredi prochains.

« Sanctuariser les établissements scolaires »

Un communiqué du syndicat CGT Educ'action tombé aujourd'hui demande d'ailleurs au vice-rectorat des actions concrètes, dont la construction de loges et l'embauche de personnels d'accueil dans les

établissements du secondaire, le renforcement des équipes de vie scolaire, « 1 surveillant pour 100 élèves », et 1 CPE par niveau dans chaque établissement, le renforcement de l'équipe mobile de sécurité du Vice-Rectorat avec des personnels qualifiés et recrutés durablement, la création d'équipes de vie dans les écoles du premier degré ou la création d'une cellule académique chargée de la prévention et de l'aide aux établissements.

C'est dans ce sens qu'il faut agir en premier, selon Bruno André, Secrétaire général de la préfecture, qui se confiait à l'issue de la réunion : « Il faut sanctuariser les établissements scolaires, il est inadmissible qu'un jeune y entre avec un couteau. Cela suppose de contrôler les élèves à l'entrée. » Et ce qui implique d'avoir assez de surveillants « à l'intérieur comme à l'extérieur » de l'établissement.

« Mineurs incarcérés »

Pour la vice-recteur Nathalie Costantini, les violences sont montées d'un cran ces derniers temps, et appellent que la communauté scolaire réagisse se serre les coudes : « Chacun doit se sentir concerné en réagissant en s'investissant selon ses fonctions. Certains établissements sont épargnés par cette violence parce que les équipes éducatives se sentent concernées. »

Pour Jean Gouvert, le chef de corps de la gendarmerie, ces violences sont le reflet des maux qui touchent la société : « Les rixes entre villages sont reproduites au sein des établissements scolaires. La solution n'est pas uniquement dans les mains de la justice, pas uniquement dans celles des maires ou du côté du vice-rectorat, mais



Aparté entre Bruno André et Joël Garrigue (de face)

chacun doit participer à élaborer une solution. »

Une réponse qu'approuve le procureur Joël Garrigue, alors que la justice est régulièrement accusée de laxisme : « A Mayotte, on ne court pas seulement après les délinquants, mais aussi après les témoignages et les victimes pour qu'elles déposent plainte! Ensuite, quand les faits le justifient, les mineurs partent en prison. En 2014, ils étaient 10 en moyenne à être incarcérés, 14 en 2015, et nous commençons l'année 2016 avec déjà 20 mineurs en prison. » Mais ces acteurs de la sécurité ont surtout l'impression de faire partie d'une pièce de théâtre qui se joue depuis très longtemps : « Nous nous heurtons à des rivalités entre jeunes de villages voisins qui ont les mêmes problèmes de vie quotidiennes et qui nourrissent entre eux une haine que personne ne comprend. »

Corriger ses enfants

Pour y voir plus clair, Mohamed Bacar, maire de Tsingoni, rapporte l'idée d'un participant » de commander une étude sociétale sur ce sujet au département, pour remonter le fil de ces conflits inter villages et étudier la manière de les neutraliser. »

Du côté des maires, la déception

se lisait sur les visages : « Nous attendions de vraies solutions ! », glissait l'un d'entre eux. Tout le monde aspire en effet à une société où les délinquants seraient mis hors d'état de nuire, et où chacun pourraient déambuler les mains dans les poches, sans craindre ni pour ses biens, ni pour ses proches.

Cette société, c'est à nous de la construire, déclarait en substance Bruno André qui concluait avec un « Il faut s'y mettre tous ! », convaincu qu'il n'y a pas de clef unique, mais que chacun a sa part : « nous l'Etat, avec la politique de la ville et en réorientant peut-être certaines actions », « les maires dans leur choix de politique de prévention et dans la généralisation de leurs actions à l'ensemble des villages de leur commune, le vice-rectorat en disposant les effectifs adéquats, le département à travers sa politiques sociales. Mais surtout les parents qui doivent retrouver leur autorité. Le procureur a répété aux élus qu'il ne fallait pas hésiter à corriger ses enfants, à eux de le répéter aux habitants de leur commune. » Une nouvelle réunion se tiendra dans les villages de Chiconi et de Tsingoni, indique Bruno André.

Chacun a donc sa part, à chacun de s'en convaincre. Un bon début : les enseignants du collège de Chiconi rencontreront demain les habitants de Chiconi et Ouangani.

Anne Perzo-Lafond

Faits divers

Mineurs violents: une série de faits implique des jeunes placés en foyer



Cette fois ci, ce n'est pas la gendarmerie qui rapporte les faits de violence mais l'association Tama elle-même, évoquant des faits violents qui se sont produits à Tsoundzou II, à proximité de l'établissement, notamment contre un éducateur. Qu'elle replace dans un contexte de violence généralisé à Mayotte.

« Suite aux événements survenus dans la commune de Tsoundzou II le jeudi 21 janvier 2016 à proximité de l'Etablissement de Placement Educatif Dago Tama et aux différentes retombées médiatiques sur le sujet, l'association TAMA souhaite s'exprimer pour replacer les éléments dans leur contexte et rétablir la véracité des faits.

Un jeune placé au sein de l'EPE Dago TAMA, en fugue, vole une bouteille d'alcool dans une douka de Tsoundzou. Il est rattrapé par trois jeunes adultes du village qui le frappent en signe de représailles. Au cours de la bagarre, le mineur sort un couteau et poignarde l'un de ses agresseurs. Un éducateur du Dago Tama à la poursuite du jeune, tente d'isoler et de contenir celui-ci en attendant l'arrivée des forces de l'ordre. Alors que le mineur

LE JDM

parvient à s'enfuir, l'éducateur est pris à partie par des individus témoins de la scène, qui le rouent de coups. Le jeune auteur du coup de couteau est ensuite retrouvé par les agresseurs de l'éducateur et est à son tour battu violemment.

Les trois victimes, blessées grièvement, ont été hospitalisées en soins intensifs. A l'heure actuelle, leurs jours ne sont plus en danger. Le 26 janvier, le jeune auteur du coup de couteau a été incarcéré. L'enquête est en cours concernant l'agression de l'éducateur.

«Un fait divers tristement ordinaire», pour Tama : Les faits survenus le 21 janvier 2016 se sont produits dans un contexte extrêmement tendu et violent sur le territoire Mayotte : cette délinquance qui s'amplifie chaque jour davantage, et l'actualité en témoigne, n'est pas le fait d'un établissement de 12 mineurs dans un village, mais celui de jeunes désœuvrés, sans repères et sans structures, et ce sur toutes les communes du département.

En 2015, 560 mineurs ont été impliqués dans des affaires judiciaires avec un volet pénal.

L'Etablissement de Placement Educatif (EPE) Dago Tama n'a pris en charge que 40 d'entre eux. L'association en appelle donc au bon sens de chacun pour éviter tout amalgame ou raccourci facile.

Justice

La justice à Mayotte sous Christiane Taubira: de grandes avancées mais encore des questions



Christiane Taubira et Nathalie Boisseau devant la Maison d'arrêt le 15 octobre 2014

Après l'annonce de la démission de la ministre de la Justice et Garde des Sceaux Christiane Taubira, l'heure est au bilan. Si le visage de l'institution judiciaire a beaucoup changé en 4 ans dans notre département, il reste encore des points épineux, du statut des traducteurs à la justice des mineurs.

Christiane Taubira en visite à Mayotte, c'était en octobre 2014. Les magistrats et les personnels de l'institution judiciaire avait alors souligné la qualité de l'écoute de la ministre de la Justice qui avait «pris conscience des probléma-

tiques de Mayotte». «C'est mieux que tous les rapports!» disait-on après son passage.

De fait, de nombreux dossiers en souffrance ont été réglés. Le greffe du tribunal de commerce a été remis sur pied permettant à nouveau la délivrance de Kbis aux entreprises après une longue période de blocage. Le RCS, le registre du commerce et des sociétés, fonctionne également sur des normes correspondant aux standards nationaux.

Le tribunal de Mayotte a aussi pu répondre au défi des personnels.

LE JDM



Ici, comme dans toutes les institutions du département, la question de l'attractivité et des postes non pourvus est un problème récurrent. Pour la 1ère fois, en septembre dernier, des magistrats et des greffiers fraîchement sortis des écoles ont été affectés à Mayotte, permettant de combler une grande partie des postes vacants.

Des interprètes sans contrats

Et d'autres moyens humains ont depuis été débloqués. Les services judiciaires de l'état civil et de la nationalité ont, eux aussi, réussi à pourvoir des postes vacants et 10 vacataires ont été recrutés pour quelques mois en octobre dernier pour travailler au traitement des dossiers qui s'empilaient dans des proportions invraisemblables.

Pour autant, tout n'est pas encore réglé, comme en témoigne la situation des interprètes. Leur contractualisation n'a pas encore abouti et la question du règlement de leurs prestations repose encore sur un certain flou. S'ils déclarent leur activité, beaucoup émettent des factures sans disposer de statut... ce qui ne leur permet pas de cotiser pour la sécu ou la retraite. On n'est pas loin des affaires de travail dissimulé que les tribunaux ont régulièrement à juger.

Pour autant, là encore, les choses avancent : Le président du tribunal, Laurent Sabatier, vient d'annoncer que 3 interprètes sur les 8 officiant actuellement seront très prochainement contractualisés.

Du côté des équipements, ces dernières années ont été celles des grands changements. Fini la Maison d'arrêt. Les bâtiments flambant neuf de Majicavo sont devenu un Centre pénitentiaire

depuis le 14 décembre, avec une capacité d'accueil triplée en 5 ans... pour suivre l'évolution de la délinquance dans l'île. Si les conditions de travail pour les agents et d'incarcération pour les détenus ont été grandement améliorées, cette transformation s'est faite socialement dans la douleur, les agents réclamant le versement d'une indemnité qui ne leur a toujours pas été accordée.

Au tribunal, mises aux normes et sécurisation des locaux (après une série de cambriolages), système informatique calé sur les normes nationales (CASSIOPEE) et le chantier de l'extension ont rythmé ces derniers mois. Le nouveau bâtiment est en voie d'achèvement avec une mise en service programmée pour le mois de septembre. Le tribunal bénéficiera ainsi d'une 2e salle d'audience et d'un accueil enfin réfléchi pour le public.

Le choix d'un PPP, partenariat public-privé, a été retenu. L'institution judiciaire possédait bien des terrains dans le centre de Mamoudzou mais, faute de moyens à court terme, c'est le choix d'une réalisation par un privé puis d'une location de long terme qui a été retenu.

Trois nouvelles juridictions

Trois juridictions nouvelles avaient été annoncées pour Mayotte : le tribunal des Affaires de Sécurité sociale est devenu une réalité depuis quelques mois. Le tribunal mixte de Commerce pourrait suivre à la fin de l'année après un vrai bilan du fonctionnement du registre du commerce (RCS). Enfin un Conseil des Prudhommes est toujours dans les cartons. La loi prévoit un délai supplémentaire avant cette harmonisation relevant du droit

commun.

La justice sous Christiane Taubira aura également connu son lot de crises. Les relations avec les avocats n'ont ainsi pas toujours été faciles. Deux mouvements de grève des barreaux de France, dont celui de Mayotte, ont dénoncé la volonté du ministère de faire évoluer la rémunération des avocats et le fonctionnement de l'aide juridictionnelle qui représente un poids particulier à Mayotte. A chaque fois, le ministère a reculé face à la fronde des robes noires.

Le tabou de l'ordonnance de 1945

A Mayotte, la situation de la PJJ, la protection judiciaire de la jeunesse est également loin d'être apaisée. Si la ministre avait visité un chantier modèle où des jeunes pris en charge par le service réalisaient un bateau, les grèves ont ponctué la vie de la PJJ, les agents dénonçant des moyens insuffisants. La montée en puissance de l'institution a été réelle mais pas encore assez importante face aux enjeux de l'accompagnement judiciaire de jeunes toujours plus nombreux.

Ce dossier de la délinquance des mineurs à Mayotte restera d'ailleurs comme le point noir non réglé. Alors que l'insécurité mahoraise a pour particularité d'être, pour beaucoup, le fait de très jeunes gens, aucune adaptation de la réglementation n'a été envisagée par le ministère. L'ordonnance de 1945 sur l'enfance délinquante est restée la règle nationale intangible, une ligne taboue. La réalité sociale de notre département appellera pourtant probablement à l'adapter.

Aérien

Grève Air Austral: La liste des vols perturbés et des vols maintenus pour les 2 prochains jours



Un avion Air Austral à Saint-Denis (Crédits photo: JIR)

Alors que la grève démarre demain vendredi, Air Austral diffuse le programme de ses vols pour ces vendredi 29 et samedi 30 janvier.

Marie-Joseph Malé, le PDG de la compagnie, affirme que «toutes les mesures sont maintenant enclenchées afin de garantir» leur voyage aux passagers. Comme l'indique Air Austral, «l'ensemble des passagers sera transporté sur la base d'un programme des vols modifié. Vous noterez, en particulier, des modifications d'horaires concernant les liaisons entre Mayotte et La Réunion.

Les adaptations d'ores et déjà enclenchées pour les journées du 29 et 30 janvier sont les suivantes :

Pour les vols du 29 janvier :

- Réunion/ Paris et Paris/ Réunion AUCUNE PERTURBATION SUR CES VOLS**

- Réunion / Chennai / Bangkok**
Le vol UU887 Réunion-Chennai-Bangkok du 29 janvier est reporté au 30 janvier (Départ Réunion : 9h00)

- Bangkok / Chennai / Réunion**
Le vol UU888 Bangkok/ Chennai/Réunion est reporté au 31 janvier (Départ Bangkok : 12h heure locale – Départ Chennai : 14h50 heure locale)

- Réunion / Maurice**

- Le Vol UU 102 est maintenu
- Le vol UU 108 est maintenu
- Les passagers des vols UU104 et

UU114 du 29 janvier sont reportés sur le vol UU102 Réunion-Maurice du même jour (Départ de la Réunion : 7h10)

- Maurice / Réunion**

- Le vol UU 103 est maintenu
- Le vol UU 109 est maintenu
- Les passagers des vols UU121 et UU115 du 29 janvier sont reportés sur le vol UU103 du même jour (Départ Maurice à 8h45)

- Réunion / Mayotte / Réunion**

- Changement horaires sur les vols UU201 / UU202 du 29 janvier
UU201 : Décollage de St Denis retardé à 14h20 – arrivée à Mayotte à 15h30

UU202 : Décollage de Mayotte retardé à 16h30 – arrivée à St Denis à 19h40

- Changement horaires vols UU274 / UU275 du 29 janvier

UU274 : Décollage de St Denis avancé à 08h00 – arrivée à Mayotte à 09h10

UU275 : Décollage de Mayotte avancé à 10h10 – arrivée à St Denis à 13h20

- Réunion/Tananarive**

Le Vol UU 611 est maintenu

- Tananarive/Réunion**

Le Vol UU 612 est maintenu

- Réunion/Tamatave**

Le Vol UU 555 est maintenu

Tamatave/Réunion

Le Vol UU 556 est maintenu

Pour les vols du 30 janvier :

- Réunion/ Paris et Paris/ Réunion AUCUNE PERTURBATION SUR CES VOLS**

- Réunion / Maurice**

- Les passagers des vols UU104 – UU108 et UU114 du 30 janvier sont reportés sur le vol UU102 (Départ Réunion 15h45)
- Changement horaire vol UU102

du 30 janvier – Décollage de St Denis retardé à 15h45 – arrivée à Maurice à 16h30

• Maurice/Réunion

. Changement horaire vol UU109 du 30 janvier -Décollage de Maurice avancé à 13h45 – arrivée à St Denis à 14h30

. Les passagers des vols UU103 – UU121 et UU115 du 30 janvier sont reportés sur le vol UU 109 (Départ Maurice 13h45)

• Réunion / Mayotte / Réunion

. Changement horaires sur les vols UU201 / UU202 du 30 janvier UU201 : Décollage de St Denis retardé à 14h20 – arrivée à Mayotte à 15h30

UU202 : Décollage de Mayotte retardé à 16h30 – arrivée à St Denis à 19h40

. Changement horaires vols UU274 / UU275 du 30 janvier

UU274 : Décollage de St Denis avancé à 08h00 – arrivée à Mayotte à 09h10

UU275 : Décollage de Mayotte avancé à 10h10 – arrivée à St Denis à 13h20

• Réunion/Tananarive

Le Vol UU 611 est retardé à 13h30 Tananarive/Réunion

Le Vol UU 612 est retardé à 15h55

En plus de l'information communiquée aux médias, Air Austral indique que « les passagers recevront un SMS et/ou Email leur signifiant les éventuelles modifications d'horaires et/ou de vol concernant leur voyage ».

Pour rappel le service clients de la compagnie est joignable au 0825.013.012 ou sur le site de la compagnie :

www.air-austral.com

Port

Longoni : Nouvelle demande d'expulsion alors que la SMART part démarcher CMA-CGM



Arlette Henry, cogestionnaire de la SMART

Prendre un avion pour aller négocier des contrats, ça n'est pas donné qu'à François Hollande. Traversant une passe difficile, la société de manutention SMART a décidé de se battre pour regagner des parts de marché. Explications des rebondissements de la semaine au port.

Lorsqu'ils apprennent que leur principal client CMA-CGM signe avec le gestionnaire du port de Longoni, Mayotte Channel Gateway (MCG), pour le marché de l'aconage, le sang des salariés et de la direction de la SMART ne

fait qu'un tour, et ils décident de ne plus décharger les navires de cette compagnie. L'armateur marseillais s'explique alors auprès de la SMART sur les raisons de ce lâchage, «notamment parce que nous n'avions plus d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) sur la zone portuaire», nous explique Arlette Henry, cogérante de SMART.

Une AOT que la société n'a jamais eue, même du temps de la gestion par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI).

CMA-CGM signe alors la convention de manutention avec Manu Port, récente filiale de MCG, «avant de s'apercevoir qu'il n'avait pas obtenu l'agrément du conseil départemental», propriétaire du port, «et de modifier le contrat au bénéfice de MCG.»

Clause de manutention toujours pas tranchée

Car cette dernière, par la bouche de sa présidente Ida Nel, avance pouvoir être à la fois gestionnaire du port et manutentionnaire en vertu de l'article 4 de la Délégation de service public (DSP). C'est ce point qui est à l'origine du conflit au port, et qui n'a pas vraiment été tranché sur le fond. Mais l'absence d'AOT a incité le tribunal administratif entretemps à ordonner l'expulsion de la SMART.

Pour éviter tout blocage, le préfet était arrivé à obtenir un consensus le 23 décembre en forme de grand écart: la SMART aurait son AOT sur 11.700 m² et en échange, MCG pourrait effectuer la manutention avec son personnel, mis à disposition par la SMART. Mais l'AOT attendait un conseil portuaire pour être délivré. Problème: alors que la loi les impose semestriellement, cela fait plus d'un an qu'il n'y en a pas eu.

La SMART en position délicate face à CMA-CGM

«Quand nous nous sommes rendus compte que nous n'avions toujours pas l'AOT, nos agents ont décidé de bloquer le quai et les navires de CMA-CGM en guise de protestation», explique Arlette Henry. En réaction, Ida Nel décide de ne pas respecter l'accord du 23 décembre. Le préfet demande alors la tenue

d'un conseil portuaire exceptionnel ce mercredi 27 janvier, sans condition de délai, où agrément et AOT devaient être octroyés. Qui ne se tiendra pas faute de quorum, notamment par l'absence des représentants de MCG et de la CCI. «Nous avons appris qu'Ida Nel a de nouveau déposé un référé pour nous expulser du port», nous apprend Arlette Henry.

Au regard de la situation, la compagnie CMA-CGM a souhaité rencontrer les dirigeants de la SMART, «ils nous ont proposé dans un écrit de signer avec nous une convention de manutention.» Reste à savoir sous quelle condition... La SMART est loin d'être en position de force: elle ne peut signer ce contrat sans AOT, qui devrait lui être délivré par le gestionnaire MCG, après avoir consulté le département. De son côté, le conseil portuaire dont on ne sait de quel côté va balancer la majorité, MCG ou la SMART -l'absence récente de quorum en donne une idée- peut seulement émettre un avis. L'octroi d'un AOT n'est d'ailleurs pas explicitement mentionné aux 7 points de ses prérogatives, selon l'Art 623-1 du Code des Ports.

Alors que CMA-CGM représentait 70% du chiffre d'affaire de la SMART, on peut supposer que, de toute manière, la compagnie de manutention sera touchée.

C'est donc pour minimiser la casse qu'Arlette Henry, Jacques Virin, actionnaire à 40% de la SMART et Gilles Langlois, autre cogérant, vont rencontrer lundi Franck Magarian, vice-président de CMA-CGM à Marseille.

Anne Perzo-Lafond

Faits divers

Interpellation de deux jeunes suspectés de multiples violences aux Hauts Vallons



Deux jeunes en situation irrégulière de 18 et 19 ans, qui seraient impliqués dans une demi douzaine d'agressions dans le quartier des Hauts Vallons, viennent d'être présentés au juge d'instruction. Les faits parfois très violents qui ont été commis sur la période allant du 25 décembre à la semaine dernière. Les habitants vivaient depuis dans la crainte.

Ils n'avaient pas hésité à agresser des habitants au couteau, et l'enquête a permis d'établir leur participation à 8 agressions, et l'un d'entre eux est poursuivi pour une tentative de viol sur une femme, qui ne s'était pas laissée faire. Ayant aperçu le visage de l'un d'entre eux, elle aurait reçu une grosse pierre dans le visage.

Ils sont donc poursuivis pour tentative de viol et faits d'armes avec violence. Selon toute vraisemblance, ils devraient être incarcéré dès ce soir, à l'issue de leur présentation au juge. Ils pourraient être impliqués dans d'autres faits.

« Ils encourent 30 ans de réclusion criminelle », indique le procureur Joël Garrigue dans un communiqué.

Environnement

Les scolaires volent au secours de la collecte de piles



Moncef (Somapresse) co-organisateur du concours avec le DASEN et les organismes ADEME et Corepile

En un mois, les scolaires ont fait autant en collecte de piles usagées qu'un trimestre de ramassage départemental ! Une initiative que les enseignants appellent à pérenniser et à généraliser.

Calculatrices, lampes de poche, montre, télécommandes... les piles sont partout dans notre quotidien. Mais une fois HS, elles sont un danger redoutable pour l'environnement, notamment pour les sols: hydroxyde de potassium ou plomb, ils vont s'infiltrer et polluer les nappes d'eau souterraines. La société Insidens, qui représente l'éco-organisme Corepile à Mayotte, a placé 54 points de collecte sur les 17 communes. En 2015, première année de collecte, 980 kilos de piles ont été récupérés.

En matière de déchets, un des axes est de passer par les scolaires pour sensibiliser. C'est l'objectif du concours de ramassage de piles usagées qui a eu lieu dans 20 écoles entre mi-novembre et mi-décembre. Une initiative qui doit aussi

permettre au territoire d'accélérer ses démarches en matière de préservation de l'environnement et de développement durable, et contribuer à l'atteinte des objectifs de collecte nationaux (45% des piles et accumulateurs collectés à l'horizon 2016, contre 38,5% en 2013).

Les moyens de ses ambitions

Et on peut dire que les scolaires ont boosté le secteur puisque 352 kilos ont été ramassés en un mois, « soit un tiers de la collecte annuelle à Mayotte », faisait remarquer Christian Giraud, Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) au vice-rectorat de Mayotte, partenaire de l'opération. Quatre établissements se sont distingués par des records : l'école élémentaire de Bandrélé (62 kilos), l'école de Mangajou (54 kilos), de Labattoir (52 kilos) et Fleur d'Ylang à Tsoundzou (26 kilos).

François Vincent, le directeur d'établissement de Mangajou, in-

sistait sur « l'empathie des enfants qui ne demandent qu'à aider », et qui proposait au regard des bons résultats, d'« installer l'opération dans la durée, chaque année par exemple, tout en la généralisant à toutes les écoles », et de « mettre en place des points de collecte dans chaque école et d'y effectuer une collecte annuelle. »

Une initiative qui n'a pas eu un écho immédiat, chez les partenaires Insidens et Corepile, de même que celui de la multiplication des points de collecte pour dépasser les 3 par commune : « Nous y réfléchissons », mais qui mettaient en avant une insuffisance de moyens. Un livret est en cours d'élaboration néanmoins qui retracera les méthodes de sensibilisation adaptées à Mayotte, et remis aux enseignants.

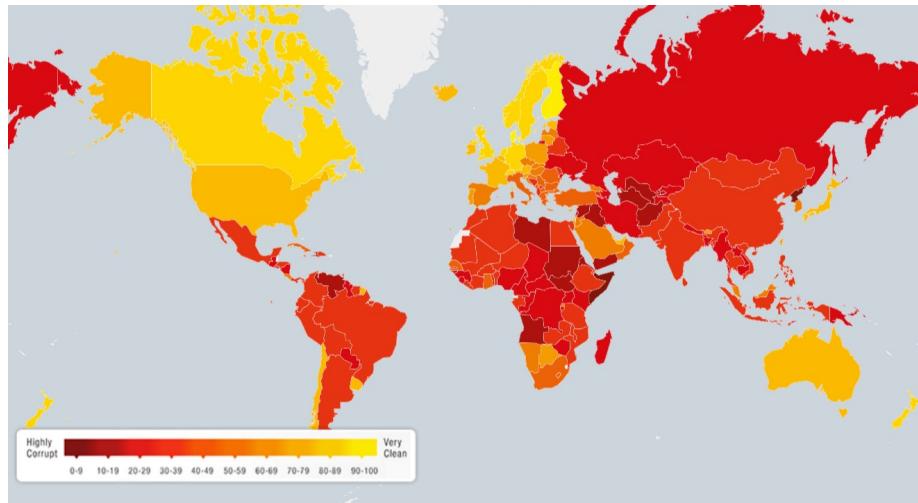
Des doléances, Abdou El Wahidi, le conseiller pédagogique de Petite Terre en a aussi : « Si cette opération est l'occasion de consolider l'ouverture des enfants vers le monde extérieur, et de rendre concret les débats de la COP 21, il faudrait que vos éco-organismes viennent communiquer au sein des écoles, sur le reconditionnement des piles, par exemple. » A ce propos, que deviennent-elles, ces piles ? « Elles sont ramassées, puis stockées dans un fût par Star Mayotte, et expédiées en France ou en Afrique du sud, pour valorisation des métaux et élimination des produits chimiques », indique Pierre Houllier, Responsable des déchets à l'Ademe

Les quatre écoles reines de la collecte ont reçu des fournitures scolaires remis par la société Alizés.

Anne Perzo-Lafond

Océan Indien

Presse: Faux terroriste, vraie corruption, une nommination aux César et une vedette au Québec



Transparency international: la carte de l'Indice de corruption. Plus c'est rouge, plus la perception de la corruption est forte

REVUE DE PRESSE. C'était parfaitement idiot compte tenu du contexte actuel. Le Journal de l'île de La Réunion raconte l'interpellation d'un homme à Plaisance, l'aéroport de Maurice, après une blague de bien mauvais goût. Ce Réunionnais avait déclaré qu'il avait une bombe dans sa valise... ce qui n'a pas fait rire les services de sécurité qui ont appelé le déminage. L'homme de 46 ans, en vacances à Maurice depuis un mois, était parait-il dans «un état second». Il a terminé son séjour par la case prison.

On ne rigole pas non plus avec la corruption qui continue de gangrener Madagascar, si on en

croit l'ONG Transparency International. L'organisation, qui a présenté son «Indice de Perception de la Corruption» (IPC) hier mercredi, place la Grande Île à la 123e place mondiale.

«Tous les secteurs et compartiments sont corrompus, partiaux, notamment dans le trafic des ressources naturelles», note la Tribune de Madagascar. «Les arrestations et condamnations sont quasi-inexistantes, à l'exemple de cet opérateur qui a été appréhendé mais remis en liberté pour prendre le large à l'extérieur», dénonce l'ambassadeur américain à Tananarive dans le journal. «Les doutes reposent sur les moy-

ens durables de lutte contre la corruption», précise la Tribune. «Jusqu'en 2025, la nouvelle politique et stratégie de lutte contre la corruption prévoit 0,5% du budget national pour les structures de lutte contre la corruption contre 0,1 actuellement». Reste à savoir si cette volonté va se traduire dans la réalité.

A noter que ce classement place la France à la 23e place. Dans la région, les Seychelles (40e), Maurice (45e) et l'Afrique-du-Sud (61e) sont les pays mieux notés. Dans le bas du classement, le Mozambique est 112e et les Comores font encore moins bien que Madagascar en se classant à la 136e place.

La Réunion aux César

Côté culture, on parlera de l'océan Indien lors de la cérémonie des César du cinéma, le 26 février prochain à Paris. «'Adama', le premier long-métrage d'animation entièrement tourné à la Réunion, au studio Pipangaï au Port, a été nommé dans la catégorie du César du meilleur film d'animation», s'enthousiasme le JIR.

Il est en compétition avec deux autres longs-métrages d'animation, «Avril et le monde truqué» de Christian Desmarest et «Le Petit Prince» de Mark Osborne.

«Nous sommes un peu surpris, mais aussi très heureux de voir ce travail reconnu», a confié Vincent Payet de l'Agence Films Réunion. «Cette nomination montre que le travail paye et qu'il y a beaucoup de talents à la Réunion», s'est-il réjoui.

Pour ceux qui ne l'ont pas vu, «Adama», raconte l'histoire d'un jeune Africain d'une douzaine

d'années, qui va braver l'interdit des Anciens pour partir à la recherche de son frère disparu. «Depuis sa sortie en fin d'année dernière, «Adama» a été présenté dans des festivals du monde entier, en Asie, en Europe, en Afrique... Egale-ment projeté aux Etats-Unis, il a même reçu les éloges de Kristof Serrand, le directeur de Dream-Works Animation», relève le JIR.

Est-elle la voix ?

Enfin, un autre talent est mis à l'honneur actuellement. Une jeune Québécoise originaire de Madagascar dénommée Haingo Nirina fait vibrer le Canada dans l'émission «La voix», version locale du programme «The voice» proposé en France par TF1.

Elle explique au Journal de Québec que «tout le monde à Madagascar est emballé, pas juste ma famille. C'est la même chose au sein de la diaspora malgache. Ils sont fiers qu'une Malgache chante ici au Québec. Ça me touche». Le JDQ raconte que la jeune femme a donné «un nouvel élan à son rêve» car c'est «essentiellement pour transformer sa passion pour la musique en carrière que Haingo Nirina a quitté son pays pour s'installer au Québec, en janvier 2007»... En plein hiver !

«En sortant de l'avion, je respirais et je me sentais comme dans un congélateur. Je n'étais pas habituée. Et je n'étais pas préparée non plus, car je n'avais pas de souliers pour l'hiver», a-t-elle confié à nos confrères.

C'est donc bien acclimatée qu'elle est à présent sous les feux des projecteurs du programme musical.

RR

Tourisme

Arrivée du « Aegean Odyssey » à Mayotte



Le paquebot Aegean Odyssey est arrivé à mi-journée à Mayotte

Le paquebot Britannique « AE-GEAN ODYSSEY » de « voyage to antiquity » vient de faire son entrée dans le lagon, avec ses 435 passagers à bord.

Ce bateau de croisière, d'une capacité de 500 passagers environ, parcourt l'Europe durant l'été pour des croisières culturelles, et vient chercher la chaleur de l'hémisphère sud ensuite. Pour son escale à Mayotte, les croisiéristes découvriront les charmes de l'île. A bord du navire, 153 passagers sont de nationalité anglaise, 46 sont australiens, 39 sont américains.

Un accueil préparé par le CDTM et ses partenaires du Club Croisière leur sera réservé à leur arrivée sur le ponton des croisiéristes de Mamoudzou, qui sera fleuri et décoré aux couleurs de Mayotte par Mayotte Channel Gateway. De nombreuses excursions encadrées par l'agence réceptive Baobab Tour et les professionnels locaux du tourisme sont prévues à l'intérieur de l'île, avec des circuits au sud, au centre, et en Petite-Terre. Des sorties lagons sont également proposées aux croisiéristes afin qu'ils aient un aperçu des richesses de Mayotte.

Jeunesse

Animation: nouveau stage BAFA organisé par les scouts et guides de France

Du 28 février au 6 mars 2016, les Scouts et Guides de France de Mayotte invitent les jeunes qui voudraient découvrir la structure à profiter d'un stage de formation agréée au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

Pendant huit jours, le programme sera fait de camping sous tente, cuisine au feu de bois et création des animations en équipe. Les frais de formation sont payants et quelques places disponibles.

La formation concerne les plus de 17 ans. Pour tout info, joindre Clémence au 0639.76.42.40.

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
 07.85.05.96.59.